

# AIDE ET ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

pour les familles allocataires

Votre quotidien est bousculé par un changement dans votre organisation familiale et vous ne savez plus où donner de la tête ? Un conseil : ne laissez pas la situation empirer. Un professionnel de l'aide à domicile (technicien de l'intervention sociale et familiale ou aides à domicile) peut vous accompagner dans votre rôle de parent (soutien organisationnel, moral, éducatif et matériel...)

Pour en savoir plus, contactez votre caisse d'allocations familiales ou un service d'aide à domicile, partenaire de la Caf, pour pouvoir bénéficier de ce service personnalisé.

## Qu'est-ce que l'aide et l'accompagnement à domicile ?

L'aide et l'accompagnement à domicile financés par la Caf sont **assurés par des professionnels formés**, qualifiés et diplômés qui interviennent à votre domicile pour vous **soutenir temporairement** dans votre rôle de parent et contribuer à **prévenir l'aggravation de difficultés** ponctuelles rencontrées avec ou par vos enfants.

## A quels moments puis-je recourir à l'aide à domicile (Aad) ?

La Caf a identifié plusieurs changements de situation familiale pouvant nécessiter une intervention à domicile par un professionnel :

- lors de **l'arrivée d'un enfant** (naissance, adoption) ;
- lors d'une **recomposition familiale, un déménagement, la maladie d'un enfant ou d'un parent, l'entrée à l'école...**

→ en cas de **séparation, décès**, etc. ;

→ lorsqu'un parent seul s'inscrit dans une **démarche d'insertion socio-professionnelle** ;

→ **parent d'un enfant porteur de handicap**, vous avez besoin de répit et d'être accompagné dans vos démarches concernant votre enfant.



### À NOTER :

Vous relevez de la mutualité sociale agricole (Msa) ?  
Pas de souci ! Le dispositif existe aussi : rendez-vous sur le site Internet de la Msa.



## Comment ça se passe ?

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad) procédera à un **diagnostic de votre situation** et vous indiquera si un intervenant à domicile peut temporairement vous accompagner. Il vous proposera alors un **plan d'aide** défini en concertation avec vous (volume d'heures, durée, objectifs et contenu de l'intervention, fréquence d'intervention, etc.).

## Combien ça coûte ?

**La Caf finance une grande partie de l'intervention financière.** Il est demandé à la famille une participation calculée en fonction de son quotient familial qui peut s'élever de 26 centimes à 11,88 euros de l'heure.

### BON A SAVOIR

Votre quotient familial figure sur les attestations de paiement éditées par votre Caf. Vous pouvez les retrouver sur le site [caf.fr](http://caf.fr), rubrique «Mon Compte», ou sur les bornes en libre-service mises à votre disposition dans les accueils de votre Caf.

Le quotient familial vous est également rappelé à chaque notification de nouveaux droits.

## Auprès de qui je me renseigne ?

Il vous suffit de contacter une des associations d'aide et d'accompagnement à domicile ci-dessous, partenaires de la Caf, pour pouvoir bénéficier de ce service personnalisé.

### Liste des associations d'aide et d'accompagnement à domicile conventionnées par la Caf :

#### Parenthèse 49 (Ex AAFP-ADMR)

##### Secteur Nord

- 📍 Pôle santé sociale - 1 avenue Phileas Fogg au Lion- d'Angers
- ☎ 02 52 21 07 29
- ▶ [contact.nord@aafp49.admr.org](mailto:contact.nord@aafp49.admr.org)

##### Secteur Mauges

- 📍 15 avenue Françoise Dolto à Beaupréau-en-Mauges
- ☎ 02 52 21 02 64
- ▶ [contact.mauges@aafp49.admr.org](mailto:contact.mauges@aafp49.admr.org)

##### Secteur Choletais

- 📍 39 bis avenue de la Libération à Cholet
- ☎ 02 41 65 69 69
- ▶ [contact.choletais@aafp49.admr.org](mailto:contact.choletais@aafp49.admr.org)

##### Secteur Est

- 📍 7 rue de la Libération à Longué-Jumelles
- ☎ 02 52 21 08 20
- ▶ [contact.est@aafp49.admr.org](mailto:contact.est@aafp49.admr.org)

##### Secteur Centre

- 📍 104 avenue Pasteur à Angers
- ☎ 02 41 96 93 93
- ▶ [contact.centre@aafp49.admr.org](mailto:contact.centre@aafp49.admr.org)

#### VIEXIDOM SERVICES

##### Siège sociale

- 📍 28 Boulevard Jacques Portet à Angers
- ☎ 02 41 87 53 68
- ▶ [contact@viexidom.fr](mailto:contact@viexidom.fr)

##### Antenne Segréenne

- 📍 24 rue Pasteur
- ☎ 02 41 87 53 68
- ▶ [contact@viexidom.fr](mailto:contact@viexidom.fr)

##### Antenne angevine Lac de Maine

- 📍 10 rue Grand Launay
- ☎ 02 41 87 53 68
- ▶ [contact@viexidom.fr](mailto:contact@viexidom.fr)

##### Antenne Saumurois-Baugeois

- 📍 5 rue Comte Lair à Saumur
- ☎ 02 41 87 53 68
- ▶ [contact@viexidom.fr](mailto:contact@viexidom.fr)



### UNE AIDE COMPLÉMENTAIRE

**de la Caf de Maine-et-Loire est attribuée aux familles :**

- ayant un ou plusieurs enfants de moins de 21 ans en **situation de handicap**, sous la forme de 30 heures d'aide au répit par enfant et par an,
- concernées par une **naissance ou une adoption multiple**, sous la forme d'une réduction de leur participation financière.

Tranche quotient familial	Participation de la famille
de 0 à 450€	0,25€
de 451€ à 700€	0,50€
de 701€ à 850€	1€
> 851€	2€